



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Yvetot, le 24 mars 2024

Objet : Tolérance 0 face aux violences - des sanctions exemplaires

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs semaines, nous assistons à une **escalade inacceptable des violences sur et autour des terrains de football** : agressions verbales, menaces, violences physiques, et agressions d'arbitres. Ces comportements n'ont pas leur place dans notre sport et constituent une violation grave des valeurs fondamentales qui nous animent.

Le **District de Football de Seine-Maritime** condamne avec la plus grande fermeté ces agissements et **rappelle à l'ensemble des clubs qu'ils ont une responsabilité impérative : assurer la sécurité** des acteurs du jeu sur et en dehors des terrains et promouvoir un environnement respectueux et bienveillant. **Faute de quoi, des sanctions lourdes seront appliquées.**

DES SANCTIONS EXEMPLAIRES

Afin de lutter contre ces actes inadmissibles, nous rappelons que les mesures suivantes pourront être prises immédiatement :

- **Exclusion du club du District et de la Fédération** : Tout club dont les membres (joueurs, dirigeants, bénévoles, supporters) sont impliqués régulièrement dans des actes de violence pourra voir son affiliation révoquée. Cela signifie l'interdiction de participer aux compétitions officielles et de bénéficier des services de la Ligue et du District.
- **Dissolution administrative du club** : En cas de manquements graves et répétés, une demande de dissolution pourra être transmise aux autorités compétentes.
- **Suspension prolongée des licenciés** : Les auteurs de violences encourront des sanctions individuelles drastiques pouvant aller jusqu'à plusieurs années de suspension.
- **Fermeture administrative des infrastructures** : La préfecture pourra être saisie afin d'ordonner la fermeture temporaire ou définitive des installations sportives où se produisent des incidents répétés.
- **Retrait du Contrat d'Engagement Républicain** : Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, tout club bénéficiant de subventions publiques doit respecter un ensemble de principes républicains, dont la prévention de la violence et la fraternité. Tout manquement pourra entraîner la suspension des aides publiques et la perte des agréments institutionnels.

- **Saisine des autorités judiciaires** : Tout acte de violence physique sera systématiquement signalé aux forces de l'ordre et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.
- **Sanctions financières et sportives** : Amendes, retrait de points en championnat, matchs à huis clos ou interdiction d'organisation d'événements sportifs pourront être prononcés à l'encontre des clubs fautifs.

Le District de Football de Seine-Maritime souhaite bien entendu accompagner les clubs afin que ces événements ne se reproduisent plus. Cependant, **nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour faire cesser ces violences. Il est impensable que notre sport devienne le théâtre d'un drame irréversible.**

APPEL À LA RESPONSABILITÉ

Nous appelons les dirigeants de clubs, les éducateurs, les joueurs et les parents à prendre conscience de la gravité de la situation. Il est de notre devoir à tous d'agir avec fermeté pour endiguer ce fléau. Le football doit rester un espace de jeu, de plaisir et de respect.

Dès aujourd'hui, nous engageons une tolérance zéro face à toute forme de violence.

Le District de Football de Seine-Maritime sera intransigeant et n'hésitera pas à appliquer ces mesures radicales pour préserver l'intégrité du jeu et la sécurité de ses acteurs.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour faire respecter nos valeurs et garantir un football sain et respectueux.

CONTACT EN CAS DE BESOIN

POLICE OU GENDARMERIE

Tél : 17

Jean-Yves JULIEN

Président DFSM

jjulien@dfsm.fff.fr

District de Football de Seine-Maritime

Secrétariat administratif

district@dfsm.fff.fr

02 76 52 81 72

CELLULE SIGNAL SPORTS

signal-sports@sports.gouv.fr

Lucie LENORMAND

Référente lutte violences DFSM

llenormand@dfsm.fff.fr

07 72 51 18 90

Le Président



Jean-Yves JULIEN